

# Plaidoyer pour un allongement du couvre-feu en vigueur sur la plateforme aéroportuaire d'Orly

## **INTRODUCTION**

Le couvre-feu légal sur l'aéroport d'Orly s'étend aujourd'hui de 23h30 à 6h00 : aucun avion ne peut donc en théorie atterrir ou décoller pendant cette durée nocturne de 6h30.

Or l'Organisation Mondiale de la Santé recommande une période de sommeil continu de **8 heures** pour tout adulte en bonne santé, dans un environnement sonore inférieur à 35 dBa. Il manque donc quotidiennement et systématiquement 90 minutes de sommeil à tous les riverains de la plateforme d'Orly, en supposant évidemment que la pression sonore dans cet espace de repos soit inférieure à la limite préconisée par l'OMS. Cette population est estimée à 260.000 individus à l'est et 60.000 à l'ouest de l'aéroport, soit un total d'environ 320.000 personnes.

Il est évident que cette période de sommeil doit être encore plus longue pour les enfants, pour les personnes âgées et pour les malades, en particulier ceux atteints d'affections neurologiques.

Il a donc paru logique qu'AVEVY s'intéresse de très près aux mouvements d'aéronefs dans les périodes précédant ou suivant les limites du couvre-feu actuel pour déterminer la balance des enjeux réels pour les riverains et pour les opérateurs aériens.

## **METHODE**

Deux paramètres essentiels ont été étudiés : la programmation des vols (selon les critères de "créneaux horaires attribuables" ou CHA) d'une part, et les départs et arrivées réels d'autre part. Le premier paramètre est théorique, le second correspond à la réalité des faits (retards et avances).

**Créneaux horaires attribuables** : l'arrêté du 6 octobre 1994 limite leur nombre maximum à 250.000 par an (soit tout de même 685 par jour, ou encore 39 par heure et 1 avion toutes les 92 secondes !). Le nombre réel de mouvements (atterrissages plus décollages) est forcément inférieur au nombre de CHA (annulations) mais a tendance à augmenter chaque année, se rapprochant irrémédiablement des 250.000. L'organisme en charge de la répartition de ces CHA est la COHOR : AVEVY a donc relevé toutes les programmations quotidiennes de vols au départ et à l'arrivée depuis le 1 septembre 2010.

**Mouvements réels** : ceux-ci peuvent être déterminés au moyen de l'outil mis à la disposition des institutions communautaires par Aéroports de Paris, dénommé VITRAIL. L'employé d'AVEVY a donc listé les heures de départ et d'arrivée réels, chaque jour entre 6h00 (fin du couvre-feu) et 6h30 (ou au minimum les 5 premiers mouvements) d'une part, et entre 23h00 et 23h30 (ou au minimum les 5 derniers mouvements) d'autre part. Cette étude a commencé le 1 octobre 2010.

Les chiffres présentés ici sont donc le résultat d'une étude s'étendant sur 6 mois. Cette analyse sera poursuivie sur une période supplémentaire de 6 mois minimum.

## RESULTATS

La programmation des vols est enregistrée dans un tableau Excel selon le modèle suivant :

Mar 2011		entre 6h00 et 6h29				entre 23h01 et 23h30	
mar	1	DEP	6h	25		23h	x
		ARR	6h	10	20	23h	x
mer	2	DEP	6h	25		23h	x
		ARR	6h	10	20	23h	x
jeu	3	DEP	6h	25		23h	x
		ARR	6h	20		23h	x
ven	4	DEP	6h	25		23h	x
		ARR	6h	10	20	23h	x
sam	5	DEP	6h	00	10	23h	x
		ARR	6h	10	20	23h	x
dim	6	DEP	6h	00		23h	x
		ARR	6h	10	20	23h	x

Le suivi réel est également enregistré dans un tableau Excel du type :

Mar	2011	Premiers					Derniers				
1	Décoll	6h35	6h38	6h50	6h52	6h57	21h35	21h48	21h51	21h52	21h57
	Atterris	6h08	6h19	6h21	6h30	6h33	22h30	22h34	22h36	22h39	22h57
2	Décoll	6h30	6h39	6h43	6h48	6h53	21h39	21h43	21h49	22h05	22h33
	Atterris	6h10	6h23	6h59	7h03	7h09	22h32	22h34	22h36	22h38	23h21
3	Décoll	6h33	6h47	6h50	6h58	6h59	21h43	21h46	21h48	22h02	22h03
	Atterris	6h21	6h46	6h51	6h57	7h04	22h37	22h40	22h44	22h48	22h54
4	Décoll	6h34	6h38	6h47	6h52	7h01	21h55	21h56	22h03	22h08	22h32
	Atterris	6h03	6h18	6h59	7h02	7h07	22h44	22h46	22h48	22h53	23h03
5	Décoll	6h04	6h13	6h15	6h35	6h43	21h28	21h37	21h39	21h45	21h52
	Atterris	6h17	6h20	6h27	6h44	6h49	22h24	22h31	22h33	22h51	23h13
6	Décoll	6h30	6h32	6h48	6h49	6h55	21h54	21h55	22h02	22h13	22h31
	Atterris	6h18	6h25	6h28	6h31	6h35	22h43	22h46	22h48	22h50	22h52

La synthèse de l'étude sur 6 mois (7 pour la programmation) donne :

### Nombre moyen de vols par jour : départs ET arrivées combinés

	Programmés				Réels		
	6h00 - 29	23h01 - 30	Total MVT / j	% de MVT Tot (685 / j)	6h00 - 29	23h01 - 30	Total MVT/jour
sep-10	4,6	0	4,6	0,67	--	--	
oct-10	4,6	0	4,6	0,67	2,83	2,63	5,46
nov-10	4,7	0	4,7	0,68	3,5	1,6	5,1
déc-10	4,4	0,1	4,5	0,66	1,9	2,9	4,8
jan-11	3,7	0	3,7	0,54	2,9	1,2	4,1
fév-11	3,4	0	3,4	0,49	3,5	1,4	4,9
mar-11	3,8	0	3,8	0,55	2,9	0,9	3,9

## **DISCUSSION**

Il est très important de noter que :

### **Concernant la programmation :**

- une majorité des vols programmés sont quasi-quotidiens (exemples des départs Toulouse de 6h20 et Mulhouse de 6h25 ou arrivées de vols long-courriers tels Bamako, Pointe à Pitre à 6h10 et La Réunion à 6h20).
- sur la période des 7 mois analysés, aucun mouvement (ni départ, ni arrivée) n'a été programmé après 23h00 (et même fréquemment après 22h !) à deux exceptions près (2 départs à 23h05 les samedi 18 et dimanche 19 décembre 2010, début des vacances d'hiver).
- la moyenne du nombre quotidien de mouvements totaux du matin se situe à 4,17 seulement (3,4 au moins et 4,7 au plus) et à zéro la nuit ..., ce qui ne représente en moyenne que **six pour mille** des 685 mouvements journaliers !

### **Concernant les mouvements réels :**

- la moyenne du nombre quotidien de mouvements totaux (atterrissages plus décollages) du matin se situe à 2,92 (1,9 au moins et 3,5 au plus).
- la moyenne du nombre quotidien de mouvements totaux du soir se situe à 1,77 (0,9 au moins et 2,9 au plus).
- soit **une moyenne quotidienne de seulement 4,69 mouvements par jour** au cours de la période de deux fois 30 minutes étudiée.
- entre octobre 2010 et mars 2011, la tendance des chiffres énoncés ci-dessus est à la baisse.

### **En outre :**

- la moyenne mensuelle des mouvements réels pour ceux qui ont lieu entre 6h00 et 6h29 s'établit à 6h17, soit 17 minutes après la fin du couvre-feu, et **13 minutes seulement avant 6h30**.
- la moyenne mensuelle des mouvements réels pour ceux qui ont lieu entre 23h01 et 23h30 s'établit à 23h11, soit 19 minutes avant le début du couvre-feu et **11 minutes seulement après 23h00**.

## **CONCLUSION**

AVEVY considère qu'au vu des chiffres constatés en toute objectivité, les opérateurs du trafic aérien (COHOR, ADP et compagnies) doivent reprogrammer et exécuter leurs 4,69 mouvements quotidiens effectués entre 6h et 6h29 ou entre 23h01 et 23h30 durant la période 6h30 – 23h00.

Il conviendrait de retarder les mouvements du matin de 13 minutes seulement, et d'avancer les mouvements de la nuit de 11 minutes seulement en moyenne (rappelons que très peu de vols sont programmés après 22 heures). **Ces chiffres dérisoires sont sans commune mesure avec l'importance des nuisances sonores générées par ces vols en pleines périodes de silence ambiant.**

Cette mesure permettrait à 320.000 riverains de la plateforme d'Orly de bénéficier d'un couvre-feu de 7h30, s'approchant ainsi des recommandations essentielles de l'Organisation Mondiale de la Santé en matière de sommeil et donc de santé.

AVEVY considère également qu'il n'est plus admissible que **moins de 5 aéronefs par jour** puissent mettre en danger la santé physique et psychique de centaines de milliers de riverains, sachant que ce sont précisément les émergences de bruit (rares épisodes bruyants au milieu d'une période de silence relatif) qui sont les plus nocives pour la santé.

La programmation des départs depuis les aéroports très lointains (Bamako, Pointe à Pitre, La Réunion, etc.) 10 à 15 minutes plus tard ne peut absolument pas être considérée comme une contrainte sérieuse par les opérateurs face au pénible vécu des 320.000 riverains de l'aéroport. Il en va de même pour les départs matinaux vers Toulouse ou Mulhouse qui peuvent être aisément retardés de 5 ou 10 minutes. Les contraintes de rotations qui pourraient être avancées par les opérateurs ne sont absolument pas plus acceptables face aux enjeux majeurs pour la santé de la population.

Il est de la responsabilité de tous les acteurs du trafic aérien et des autorités gouvernementales, autant que des élus, d'assurer les conditions sanitaires adéquates à la population. La Charte de l'Environnement de 2004, rédigée suite au Grenelle de l'Environnement 1, et maintenant adossée à la Constitution proclame en son article 1 :

***"Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé".***

Enfin, le récent rapport (16 mai 2011) de la Commission d'enquête sur le relèvement des altitudes d'arrivées à l'aéroport Paris-Charles de Gaulle recommande d'y instaurer un couvre-feu de 22 heures à 7 heures, soit une durée de **9 heures**.

**L'ensemble de ces réalités impose à AVEVY et à ses partenaires d'exiger un allongement de la durée du couvre-feu à Orly pour qu'il s'étende de 23 heures à 6 heures 30.**